

Plan de la Propreté publique

pour la commune de Jette

Législature 2024-2030

Table des matières

Table des matières	2
0 Mot de l'échevine	0
1 Préambule.....	0
2 Chapitre 1 – Généralités	1
3 Chapitre 2 – Indicateurs objectifs de propreté	1
4 Chapitre 3 – Collectes	6
4.1 Calendrier des collectes	8
4.2 Encombrants et déchets chimiques	8
4.3 Conteneurs	9
4.4 Logement	10
5 Chapitre 4 – Commerces	10
6 Chapitre 5 – École et éducation.....	11
6.1 Sensibilisation environnementale	12
6.2 Activités pédagogiques et partenariats	12
7 Chapitre 6 – Communication	12
7.1 Information et relations avec les citoyens	13
7.2 Affichage et supports de sensibilisation.....	14
8 Chapitre 7 – Équipements et services	15
8.1 Parcs et espaces verts	15
8.2 Canisites et gestion des déjections canines	15
8.3 Gares, arrêts de bus et pôles de mobilité	16
8.4 Poubelles publiques.....	17
8.5 Nuisibles	19
9 Chapitre 8 – Gestion du territoire.....	20
9.1 Coordination communale pour la gestion du territoire	20
9.2 Tags et dégradations du bâti.....	21
9.3 Entretien des abords des bâtiments et des bâtiments.....	21
10 Chapitre 9 – Incivilités	21
10.1 Les principales incivilités constatées.....	21
10.2 Caméras de surveillance mobile	22
11 Chapitre 10 – Sanctions administrations communales	23

11.1	Application	23
11.2	Rôle de la police et de la prévention	24
12	Chapitre 11 – Engagement citoyen	24
12.1	Ambassadeurs de la propreté	24
12.2	World Cleanup Day	25
12.3	Semaine de la Propreté.....	25

Mot de l'échevine

La propreté publique est un enjeu majeur pour la qualité de vie à Jette. Elle touche directement au bien-être des habitants, à l'image de notre commune et à l'attention que nous portons à notre environnement quotidien. Des rues propres, des espaces publics entretenus et accueillants contribuent pleinement à faire de Jette une commune où il fait bon vivre.

Ces dernières années, de nombreux Jettois et Jettoises ont exprimé leurs préoccupations face à la propreté de nos rues. Les habitants de Jette nous rappellent régulièrement combien cette question est importante pour leur quotidien. Ce constat doit être entendu. Il appelle une action publique claire, structurée et déterminée.

C'est pourquoi le Collège des Bourgmestre et Échevins a fait de la propreté une priorité et a souhaité se doter d'un Plan communal de la Propreté publique, accompagné d'un Code de la Propreté publique.

L'action communale en matière de propreté s'articulera autour de trois leviers essentiels : la prévention, la sensibilisation et la répression des comportements inciviques. Ces trois dimensions doivent être menées de manière complémentaire afin d'améliorer durablement la propreté de notre espace public.

Le Plan communal de la Propreté publique constitue un outil méthodologique et opérationnel. Il fixe les priorités, organise l'action des services et définit les mesures concrètes qui seront mises en œuvre au cours de la législature afin d'améliorer durablement la propreté sur notre territoire. Le Code de la Propreté publique, quant à lui, établit le cadre de référence et les règles applicables à l'ensemble des acteurs de l'espace public. Il clarifie les responsabilités de chacun et renforce les moyens nécessaires pour prévenir les incivilités et sanctionner les comportements qui dégradent notre environnement commun.

Parce que la propreté de notre commune n'est pas une fatalité, mais bien un objectif qui exige constance, organisation et rigueur, nous avons choisi d'agir avec méthode et ambition.

Avec ce plan, nous affirmons une volonté claire : améliorer durablement la propreté de notre commune. En structurant notre action et en renforçant nos outils, nous fixons un cap clair pour les années à venir afin d'atteindre un objectif partagé par toutes et tous : faire de Jette une commune plus propre, plus agréable et plus respectueuse de son environnement.

Car une commune propre est une commune qui se respecte et qui respecte ses habitants.

L'échevine de la Propreté publique
Anna Hovsepyan

Préambule

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Or, tous les jettois partagent, à certains égards, un sentiment de saleté dans nos rues. C'est pourquoi, dans sa *Note de Politique Générale*, le Collège des bourgmestre et échevins a inscrit la propreté comme prioritaire dans sa vision 2025-2030 :

« La volonté de la commune de Jette est de garantir un environnement sûr et propre à chaque citoyen, afin de renforcer le bien-être, d'améliorer la qualité de vie et de cultiver un sentiment de sécurité parmi tous les habitants. »

Pour améliorer la qualité de vie des Jettois et garantir des rues propres, la politique de propreté publique s'articulera autour de 3 axes prioritaires : la prévention, la sensibilisation au quotidien, et inévitablement la répression

Concrètement, le Collège a marqué sa volonté d'élaborer *«[u]n nouveau Plan communal de Propreté sera développé et déployé en insistant sur ces 3 axes. Dans une perspective de tolérance zéro, la répression des dépôts clandestins par des sanctions administratives communales pour les dépôts clandestin sera renforcée. »*

Afin de transcrire sa vision, de la pérenniser et de la rendre claire pour chaque citoyen, le Collège se dote également d'un Code de la Propreté publique, définissant les grandes lignes du fonctionnement, des services, des partenariats mis en place pour améliorer la propreté de Jette. Dans le Code sont également repris tous les aspects réglementaires afférents à la propreté publique communale.

Le présent plan traduit en actions concrètes les orientations décidées par le Collège en termes de propreté. Il reprend chaque axe de travail du code et énumère les différentes opérations à mener au cours de la législature afin de diminuer significativement la malpropreté du territoire. Il présente l'avantage d'être unanimement approuvé par le Collège, offrant une ligne directrice claire, ferme et prévisible pour les 5 ans à venir. Car ce n'est que dans un temps donné que les actions peuvent porter leurs fruits. Il est, de ce fait, le guide, la feuille de route pour une action publique ciblée, lisible et cohérente. Avec pour seul résultat : une Jette plus propre.

Ce plan est le fruit d'une construction étalée et nourrie par les réflexions des services techniques et administratifs, par les observations empiriques de terrains. Il s'inscrit dans une perspective visant à renforcer la coordination entre les acteurs de la propreté publique à Jette.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale Bruxelles Propreté reste le partenaire privilégié de la Commune pour le déploiement d'une politique de propreté efficace. Le projet de Recypark qui devrait voir le jour en 2027 sur notre territoire communal atteste de l'efficacité de la collaboration et confirme la volonté affichée de notre Collège d'accroître l'accessibilité aux services en matière de propreté publique.

Le renforcement dans l'usage des nouvelles technologies doit également représenter un pont vers une gestion améliorée et mieux monitorée de notre politique. En renforçant progressivement notre arsenal de caméras, en recueillant et analysant des données ou en associant ponctuellement l'intelligence artificielle dans la gestion de nos déchets, nous pourrions renforcer tant la prévention que les sanctions.

Chapitre 1 – Généralités

Le Plan de la Propreté publique traduit le Code de la Propreté publique. De ce fait, il est en vigueur, comme ce dernier, pour la durée de la législature 2024-2030 et jusqu'à son actualisation.

Les actions s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Commune de Jette (ci-après « la Commune »), à moins d'avoir été pensées pour certains quartiers et/ou publics spécifiquement.

Le Collège des bourgmestre et échevins (ci-après « le Collège ») est chargé de veiller à la mise en œuvre du présent plan, en dédiant les moyens disponibles à sa réalisation. Toutefois, le cadre budgétaire annuel ou le plan triennal définiront les limites budgétaires dans lesquelles cette mise en œuvre devra s'opérer.

Action 1.1 – Reporting

Tous les six mois, le service de Propreté publique de la Commune de Jette (ci-après « le service de Propreté ») présente au Collège l'état d'avancement du Plan de la Propreté publique.

Chapitre 2 – Indicateurs objectifs de propreté

Objectif

Systematiser et renforcer l'utilisation des Indicateurs Objectifs de Propreté (ci-après IOP) pour déterminer les politiques publiques à mettre en œuvre, puis en évaluer les effets.

Les IOP sont des paramètres développés par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et étudiés de façon quantitative pour déterminer objectivement et précisément la salissure de l'espace public. Ils tiennent compte de différents types de salissures, des déchets (divisés en sous-catégories spécifiques) aux déjections canines en passant par les tags et les feuilles mortes pourrissant au sol. Mesurés en divers endroits de la Commune chaque trimestre, ils dessinent une cartographie claire de la propreté à Jette.

À partir de ces IOP est calculé l'Indicateur Moyen de Salissure (ci-après IMS), soit le taux de salissures par 100 m². Une perception de propreté et un code couleur sont associés aux différents niveaux d'IMS, de la catégorie E – sale à la catégorie A – très propre.

Les tableaux ci-dessous présentent l'IMS de chaque type de salissure pour chaque site étudié à Jette. La mise en couleur permet de visualiser la perception du niveau de propreté.

- En lecture verticale, il met en évidence les sites les plus affectés par une salissure donnée.
- En lecture horizontale, il montre les sites les plus souillés par l'ensemble des salissures.
- Au plus l'IMS tend vers 0, au plus la perception de la propreté devrait être bonne dans le quartier.

Corrélation IMS : perception propreté	
	A : très propre
	B : propre
	C : moyennement propre
	D : plutôt sale
	E : sale

Premier trimestre 2025 :

Étiquettes de lignes	Moyenne de Cartouches d'azote	Moyenne de Cartons d'emballage	Moyenne de Déjections canines	Moyenne de Dépôts sauvages	Moyenne de Sacs d'ordures ménagères	Moyenne de Papiers, emballages alimentaires	Moyenne de Verres et débris de verre	Moyenne de Autres papiers, emballages, journaux	Moyenne de Mégots	Moyenne de Tags	Moyenne de Affiches, affichettes	Moyenne de Souillures adhérentes (taches)	Moyenne de Feuilles mortes
Bureaux	0,00	0,01	0,03	0,05	0,20	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ancienne Barrière	0,00	0,01	0,03	0,05	0,20	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectifs de centre ville	0,00	0,02	0,01	0,04	0,20	0,25	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Avenue Broustin	0,00	0,02	0,02	0,05	0,20	0,27	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avenue J J Crocq	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
CFC	0,00	0,01	0,00	0,03	0,21	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rue Jean-Baptiste Serkeyn	0,00	0,04	0,01	0,06	0,17	0,25	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectifs de périphérie	0,00	0,00	0,00	0,01	0,20	0,20	0,10	0,20	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Foyer Jettais Blocks Florax	0,00	0,02	0,00	0,02	0,09	0,20	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Léon Théodore	0,00	0,10	0,00	0,00	0,20	0,20	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Commerce	0,00	0,15	0,00	0,09	0,44	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rue Astrid (Miroir)	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Weslie - Auguste Hamaut	0,00	0,24	0,00	0,17	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecole	0,01	0,04	0,01	0,00	0,22	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Van Astbroek	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verbeyt	0,00	0,07	0,00	0,05	0,07	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gare	0,00	0,10	0,00	0,04	0,44	0,20	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Cardinal Mercier	0,00	0,10	0,00	0,04	0,44	0,20	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Mairie-équipements	0,00	0,00	0,00	0,02	0,12	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Abbaye	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,22	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maison Communale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Salle Omnisport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,20	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs et Jardins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parc Huybrechts	0,00	0,00	0,04	0,00	0,04	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
parc Yllet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pavillonnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jardin de Jette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	0,01	0,04	0,01	0,03	0,20	0,21	0,01	0,07	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00

Deuxième trimestre 2025 :

Étiquettes de lignes	Moyenne de Cartouches d'azote	Moyenne de Cartons d'emballage	Moyenne de Déjections canines	Moyenne de Dépôts sauvages	Moyenne de Sacs d'ordures ménagères	Moyenne de Papiers, emballages alimentaires	Moyenne de Verres et débris de verre	Moyenne de Autres papiers, emballages, journaux	Moyenne de Mégots	Moyenne de Tags	Moyenne de Affiches, affichettes	Moyenne de Souillures adhérentes (taches)	Moyenne de Feuilles mortes
Bureaux	0,00	0,01	0,00	0,03	0,21	0,00	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ancienne Barrière	0,00	0,01	0,00	0,03	0,21	0,00	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectifs de centre ville	0,00	0,03	0,00	0,04	0,25	0,23	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avenue Broustin	0,00	0,02	0,02	0,07	0,20	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avenue J J Crocq	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,23	0,01	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rue Jean-Baptiste Serkeyn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectifs de périphérie	0,00	0,00	0,01	0,00	0,40	0,20	0,00	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Foyer Jettais Blocks Florax	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,27	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Léon Théodore	0,00	0,10	0,00	0,00	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commerce	0,01	0,10	0,00	0,02	0,20	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Rue Astrid (Miroir)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Weslie - Auguste Hamaut	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,20	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Van Astbroek	0,00	0,00	0,00	0,00	0,23	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verbeyt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gare	0,00	0,00	0,00	0,01	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cardinal Mercier	0,00	0,00	0,00	0,01	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mairie-équipements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Abbaye	0,00	0,07	0,00	0,00	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maison Communale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Salle Omnisport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs et Jardins	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parc Huybrechts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
parc Yllet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pavillonnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jardin de Jette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	0,00	0,03	0,00	0,02	0,22	0,23	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

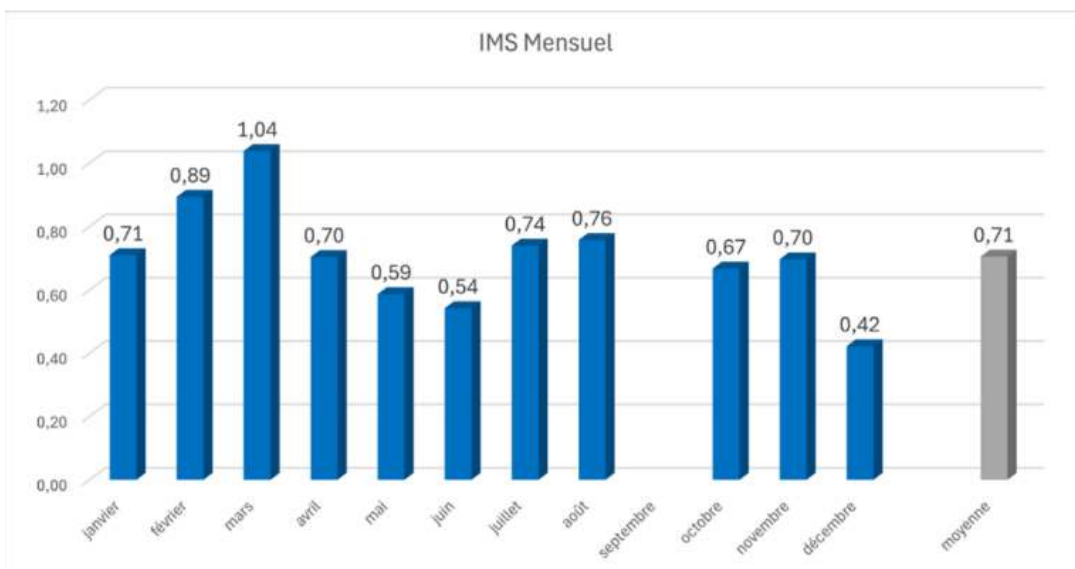
Troisième trimestre 2025 :

Étiquettes de lignes	Moyenne de Cartouches d'azote	Moyenne de Cartons d'emballage	Moyenne de Déjections canines	Moyenne de Dépôts sauvages	Moyenne de Sacs d'ordures ménagères	Moyenne de Papiers, emballages alimentaires	Moyenne de Verre et débris de verre	Moyenne de Autres papiers, emballages, journaux	Moyenne de Mégots	Moyenne de Tags	Moyenne de Affiches, affichettes	Moyenne de Souillures adhérentes (taches)	Moyenne de Feuilles mortes
Bureaux	0,12	0,06	0,06	0,06	0,28	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ancienne Barrière	0,12	0,06	0,06	0,06	0,28	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectifs de centre ville	0,01	0,03	0,01	0,05	0,30	0,22	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Avenue Broustin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,28	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avenue J.J Crocq	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CTC	0,02	0,00	0,00	0,02	0,21	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rue Jean-Baptiste Serkeyn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectifs de périphérie	0,03	0,10	0,00	0,05	0,48	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Foyer Jettois Blocs Florair	0,03	0,05	0,00	0,11	0,11	0,59	0,00	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Léon Théodore	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commerce	0,00	0,00	0,00	0,04	0,30	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reine Astrid (Miroir)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Werris - Auguste Hainaut	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,35	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Van Asbroek	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verbeyst	0,00	0,00	0,00	0,04	0,15	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gare	0,00	0,11	0,00	0,00	0,21	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cardinal Mercier	0,00	0,11	0,00	0,00	0,21	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mairie-équipements	0,01	0,00	0,00	0,03	0,17	0,37	0,01	0,14	0,03	0,00	0,00	0,00	0,02
Abbaye	0,00	0,00	0,00	0,10	0,51	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
Maison Communale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Salle Omnisport	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,54	0,04	0,21	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs et Jardins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parc Huybrechts	0,00	0,00	0,00	0,07	0,13	0,40	0,00	0,17	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
parc Ylöt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pavillonnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jardin de Jette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	0,01	0,03	0,01	0,04	0,24	0,32	0,00	0,07	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00

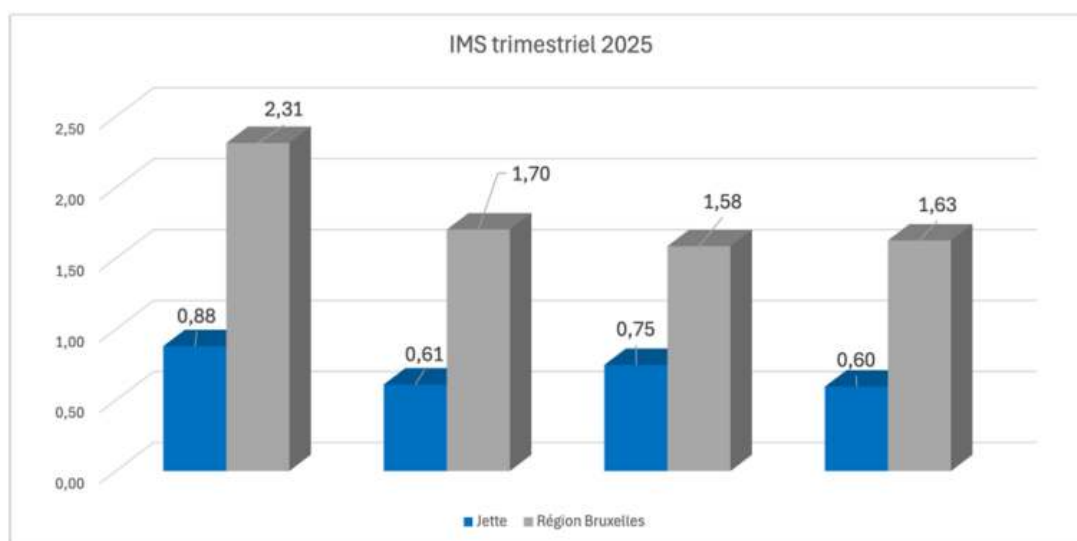
Quatrième trimestre 2025 :

Étiquettes de lignes	Moyenne de Cartouches d'azote	Moyenne de Cartons d'emballage	Moyenne de Déjections canines	Moyenne de Dépôts sauvages	Moyenne de Sacs d'ordures ménagères	Moyenne de Papiers, emballages alimentaires	Moyenne de Verre et débris de verre	Moyenne de Autres papiers, emballages, journaux	Moyenne de Mégots	Moyenne de Tags	Moyenne de Affiches, affichettes	Moyenne de Souillures adhérentes (taches)	Moyenne de Feuilles mortes
Bureaux	0,00	0,15	0,00	0,07	0,15	0,26	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ancienne Barrière	0,00	0,15	0,00	0,07	0,15	0,26	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collectifs de centre ville	0,00	0,03	0,01	0,05	0,20	0,15	0,01	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
Avenue Broustin	0,00	0,02	0,00	0,09	0,46	0,34	0,02	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12
Avenue J.J Crocq	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02	0,08	0,02	0,09	0,01	0,00	0,00	0,00	0,06
CTC	0,00	0,10	0,00	0,10	0,26	0,15	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
Rue Jean-Baptiste Serkeyn	0,02	0,00	0,01	0,02	0,06	0,03	0,01	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
Collectifs de périphérie	0,00	0,15	0,01	0,04	0,72	0,52	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08
Foyer Jettois Blocs Florair	0,00	0,02	0,02	0,07	0,11	0,30	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16
Léon Théodore	0,00	0,29	0,00	0,00	1,33	0,74	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commerce	0,00	0,02	0,00	0,04	0,22	0,11	0,00	0,01	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Reine Astrid (Miroir)	0,00	0,02	0,00	0,00	0,04	0,05	0,00	0,01	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Werris - Auguste Hainaut	0,00	0,02	0,00	0,09	0,40	0,17	0,00	0,01	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecole	0,00	0,01	0,00	0,02	0,07	0,26	0,00	0,06	0,01	0,00	0,00	0,00	0,06
Van Asbroek	0,00	0,00	0,00	0,02	0,08	0,19	0,00	0,07	0,02	0,00	0,00	0,00	0,07
Verbeyst	0,00	0,02	0,00	0,02	0,14	0,33	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
Gare	0,03	0,00	0,00	0,04	0,19	0,09	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,01
Cardinal Mercier	0,03	0,00	0,00	0,04	0,19	0,09	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,01
Mairie-équipements	0,00	0,02	0,01	0,04	0,10	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09
Abbaye	0,00	0,03	0,00	0,10	0,20	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
Maison Communale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Salle Omnisport	0,00	0,03	0,03	0,03	0,09	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18
Parcs et Jardins	0,02	0,00	0,01	0,08	0,00	0,10	0,01	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Parc Huybrechts	0,04	0,00	0,02	0,15	0,00	0,20	0,02	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20
parc Ylöt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
Pavillonnaire	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16
Jardin de Jette	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16
Total général	0,01	0,04	0,01	0,04	0,19	0,18	0,00	0,04	0,01	0,00	0,00	0,00	0,07

IMS mensuel pour l'année 2025 :



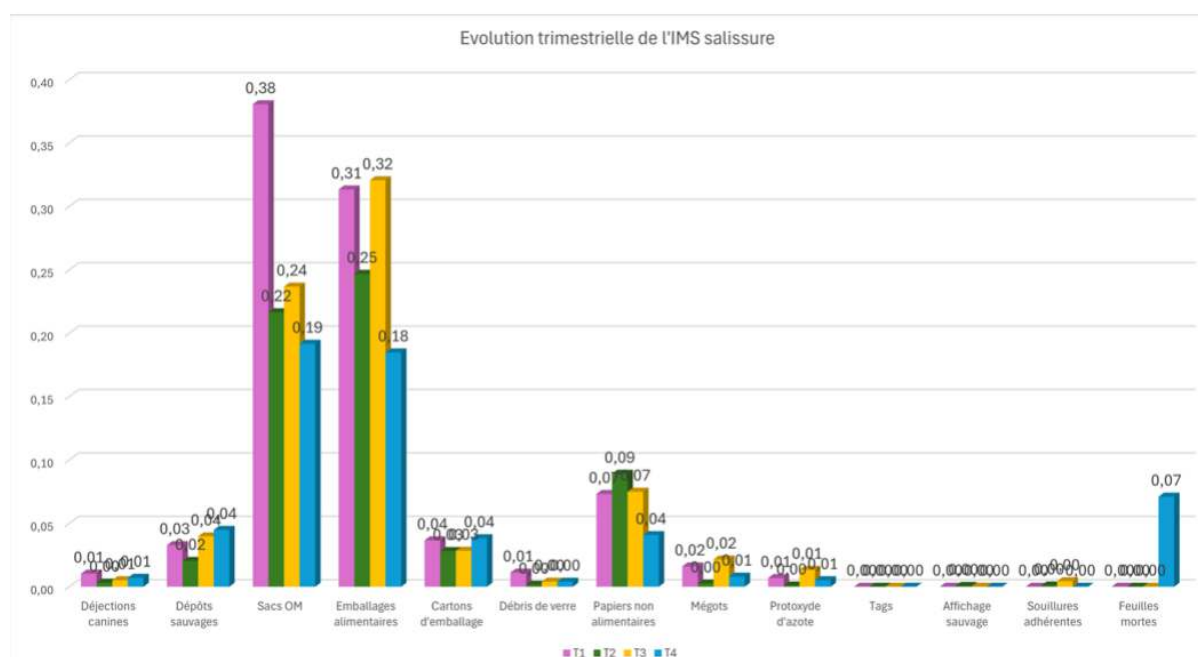
IMS trimestriels en 2025 :



Corrélation entre l'IMS et la perception de la propreté en 2025

secteurs et sites	T1	T2	T3	T4	correlation IMS - perception propreté
Bureaux	0,45	0,50	0,77	0,65	A : très propre
Ancienne Barrière	0,45	0,50	0,77	0,65	B : propre
Collectifs de centre ville	0,59	0,64	0,71	0,60	C : moyennement propre
Avenue Broustin	0,99	1,17	1,45	1,10	D : plutôt sale
Avenue J.J Crocq	0,19	0,11	0,34	0,31	E : sale
CTC	0,56	0,88	0,65	0,74	
Rue Jean-Baptiste Serkeyn	0,61	0,39	0,41	0,27	
Collectifs de périphérie	3,73	1,44	1,54	1,59	
Foyer Jettois Blocks Florair	1,25	1,14	1,18	0,77	
Léon Théodore	6,21	1,74	1,89	2,40	
Commerce	0,96	0,55	0,66	0,44	
Reine Astrid (Miroir)	0,26	0,19	0,27	0,17	
Werrie - Auguste Hainaut	1,66	0,90	1,05	0,72	
Ecole	0,66	0,76	0,65	0,49	
Van Asbroek	0,76	0,73	0,59	0,38	
Verbeyst	0,57	0,80	0,70	0,61	
Gare	1,01	0,52	0,84	0,39	
Cardinal Mercier	1,01	0,52	0,84	0,39	
Mairie-équipements	0,35	0,51	0,79	0,39	
Abbaye	0,47	0,94	1,49	0,65	
Maison Communal	0,00	0,00	0,00	0,00	
Salle Omnisport	0,57	0,59	0,89	0,52	
Parcs et Jardins	0,14	0,20	0,47	0,42	
Parc Huybrechts	0,29	0,40	0,94	0,79	
parc Ylôt	0,00	0,00	0,00	0,06	
Pavillonnaire	0,00	0,00	0,00	0,19	
Jardin de Jette	0,00	0,00	0,00	0,19	
Total général	0,88	0,61	0,75	0,60	

Évolution trimestrielle de l'IMS salissure en 2025



Par le passé, la Commune avait librement déterminé 4 zones dans lesquelles analyser les IOP pour calculer son IMS. Désormais, intégrer les IOP dans la politique communale de propreté publique est une obligation régionale. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée en 2022 d'un plan stratégique « clean.brussels ». Parmi les mesures emblématiques, celle d'« [a]mplifier l'utilisation d'indicateurs objectifs de propreté urbaine afin d'enregistrer un état "quantitatif" de la malpropreté, d'identifier les sites problématiques, de définir des objectifs de réduction par type de déchets et de mesurer l'évolution du niveau de propreté au fil du temps » (axe 2, mesure 6).

Action 2.1 – Adhésion à l'AVPU

La Commune de Jette s'engage à renouveler chaque année son adhésion à l'AVPU, afin d'en rester membre et de continuer à bénéficier des analyses par IOP.

Action 2.2 – Zones évaluées

Le service de Propreté détermine, biannuellement et sur base des remontées de terrain, quelles zones de la Commune doivent être analysées selon la méthode des IOP.

Action 2.3 - Communication grand public autour des IOP

La Commune communique trimestriellement, par l'ensemble des canaux de communication, l'analyse des IOP, afin de tenir les citoyens informés des évolutions et

de les sensibiliser au respect de la propreté et aux points d'attention pour améliorer celle-ci.

Action 2.4 - Reporting

Annuellement, une fois les derniers résultats trimestriels IOP récoltés, le service de Propreté viendra présenter au Collège un état des lieux de la politique de propreté à Jette et des évolutions observées sur l'année écoulée.

Action 2.5 - Interventions prioritaires

La Commune concentre prioritairement son action sur les salissures identifiées comme à moyenne et à haute sensibilité par les IOP.

Chapitre 3 – Collectes

Objectif

Assurer une collecte efficace, claire et accessible pour tous les habitants de Jette, en renforçant la coordination avec Bruxelles-Propreté, en facilitant l'accès aux services de dépôt, et en améliorant la lisibilité des dispositifs pour réduire les dépôts sauvages.

Depuis mai 2023, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté une réforme de la gestion des collectes dont l'objectif est avant tout écologique.

Cette réforme, désormais appliquée dans la majorité des communes bruxelloises, vise à :

- réduire la fréquence des collectes résiduelles (sacs blancs) afin de diminuer les émissions de CO₂ liées aux tournées ;
- encourager le tri à la source grâce à l'introduction du sac orange pour les déchets organiques et du bac rigide pour les déchets résiduels ;
- valoriser les biodéchets en les transformant en biométhane plutôt qu'en les incinérant.

La fréquence de collecte des sacs blancs est donc définie par Bruxelles-Propreté sur base d'un découpage interne à Bruxelles propreté qui répond aux impératifs suivants :

- les contraintes de mobilité et d'accessibilité pour les véhicules de collecte ;
- et les impératifs de rationalisation logistique et écologique fixés au niveau régional.
- des contraintes internes et managériales propres à l'ABP.

Concrètement, à Jette :

- 80% des voiries ont une collecte hebdomadaire
- 20% des voiries ont une collecte bi-hebdomadaire

Le respect des règles en matière de collecte est primordial pour la perception de salissure globale. Sortir ses sacs-poubelles plus tôt, outre l'encombrement évident de la voie publique, augmente significativement les risques que les déchets soient éparpillés par les intempéries et les animaux. De même, la fermeture correcte des sacs et l'usage des contenants adaptés diminue ces risques.

Réduire le taux des déchets à nettoyer après la sortie et le ramassage des sacs-poubelles, c'est également dégager du temps de travail des agents de la propreté qui peut être affectées à d'autres salissures. Le respect des règles relatives à la collecte représente ainsi un double gain.

Il est donc essentiel d'obtenir la collaboration des citoyens et citoyennes quant à leur respect.

Action 3.1 – Renforcer l'information via les canaux de communication communaux

La Commune s'engage à continuer et renforcer l'utilisation de ses canaux de communication officiels, notamment :

- le *JetteInfo* ;
- les réseaux sociaux communaux ;

afin de permettre à tous les citoyens d'être informés en temps utile des dates et lieux des différentes actions telles que l'opération « Recypark Mobile », les campagnes de dératisation, les opérations de curage des avaloirs, etc. ainsi que des modalités pratiques (volumes acceptés, horaires, accès).

Action 3.2 – Campagnes visuelles sur l'espace public (tags éphémères)

Des campagnes de sensibilisation sont menées directement sur l'espace public, notamment par l'utilisation de tags éphémères tels que « Ici, je sors mes poubelles », placés de manière temporaire dans les rues concernées.

3.1 Calendrier des collectes

Action 3.3 – Interpellation du prochain ministre de la Propreté publique

La Commune interpelle formellement le prochain ministre régional de la Propreté publique afin de revoir les horaires officiels de sortie des sacs, en particulier les horaires de soirée, notamment pour permettre une meilleure adéquation entre les collectes, les réalités du terrain et la lutte contre les dépôts sauvages.

Action 3.4 - Sorties des sacs-poubelles

De manière à mieux faire respecter les règles de sortie des sacs-poubelles, les contrôles quant aux horaires de sortie sont renforcés.

Action 3.5 - Sensibilisation à l'utilisation des bacs orange

La politique de distribution gratuite des bacs orange et de sensibilisation de leur utilisation est poursuivie, car ils présentent une réelle plus-value pour éviter que les déchets organiques ne soient éparpillés par les animaux.

3.2 Encombrants et déchets chimiques

Encombrants

Collecte d'encombrants à domicile par Bruxelles-Propreté

Chaque ménage peut bénéficier de **1 enlèvement gratuit (maximum 3 m³)** par an. La demande est à faire au numéro gratuit mis à disposition sur le site internet.

Recyparks régionaux

Les Recyparks de Bruxelles sont accessibles 7j/7 et acceptent :

- les encombrants ;
- les métaux ;
- les cartons ;
- le bois ;
- les appareils électriques ;
- les déchets chimiques selon les quantités autorisées.

Action 3.6 – Soutien à l'ouverture d'un Recypark régional sur le territoire de Jette

La Commune de Jette encourage activement l'Agence de Bruxelles-Propreté (ci-après « Bruxelles-Propreté », « l'ABP » ou encore « l'Agence régionale de Propreté » ou « ARP ») dans le développement d'un Recypark régional implanté sur le territoire jettois, afin

d'améliorer l'accessibilité au service pour les habitants, de réduire les dépôts sauvages et de renforcer la proximité des infrastructures de gestion des déchets.

Dans ce cadre, la Commune de Jette demande à Bruxelles-Propreté de tenir pleinement compte des besoins et réalités du territoire jettois lors de la planification, de la localisation et du dimensionnement du futur Recypark régional.

Recypark Mobile

Action 3.7 – Demande d'élargissement des horaires du Recypark Mobile

La Commune de Jette demande officiellement à la Région de Bruxelles-Capitale d'élargir l'accès au Recypark Mobile en organisant un créneau en soirée, afin d'en faciliter l'accès pour les citoyens actifs et ainsi réduire les dépôts sauvages. Une réflexion est parallèlement entamée sur un élargissement des horaires durant le week-end.

Déchets chimiques

Proxy Chimik

Action 3.8 – Carte à disposition des citoyens

La Commune de Jette met une carte des points Proxy Chimik à disposition des citoyens, sur son site internet.

3.3 Conteneurs

Action 3.9 – Conteneurs à destination des commerçants

Une étude spécifique est menée dans les zones commerciales afin d'évaluer la possibilité d'y installer des conteneurs adaptés aux besoins des commerçants.

Action 3.10 – Conteneurs enterrés

Des analyses sont menées dans le cadre de projets ponctuels pour favoriser l'implémentation de conteneurs enterrés (ex. : partenariat avec Lojega).

Action 3.11 – Gestion centralisées des déchets ménagers

La Commune de Jette étudie, en partenariat avec l'ABP la faisabilité d'une gestion centralisée des déchets ménagers.

Cette gestion centralisée se traduit par la mise à disposition d'une zone de conteneurs enterrés, réservée aux riverains du quartier, permettant l'évacuation des déchets ménagers de façon permanente. Le cas échéant, et dans les limites de sa faisabilité, la Commune s'engagera dans un processus pilote.

Une attention particulière sera apportée sur l'adhésion de la population et, en particulier, la mobilisation des comités de quartier. La mise en place de la phase test devra notamment faire l'objet d'une élaboration d'un cahier des charges spécifiques avec des critères d'attribution clairement définis.

Action 3.12 – Interpellation pour la généralisation des conteneurs

La Commune de Jette interpellera formellement le prochain gouvernement régional afin de généraliser le système de conteneurs enterrés.

3.4 Logement

Action 3.13 – Recommandation d'un local poubelle dans le prochain Règlement Régional d'Urbanisme

La Commune de Jette intègre, dans la révision du futur RRU, une incitation à prévoir des locaux poubelles dans les nouveaux projets résidentiels ou dans les projets de rénovations.

Il ne s'agit pas d'une obligation, mais d'une recommandation permettant de réduire les nuisances sur l'espace public.

Chapitre 4 – Commerces

Objectif

Garantir un cadre commercial propre, accueillant et respectueux de l'espace public en renforçant les obligations des commerçants, en améliorant la gestion des déchets professionnels et en développant des outils de prévention adaptés aux réalités du terrain. Dans une optique d'évolution des habitudes de consommation, la Commune fait notamment un focus particulier sur les alternatives aux emballages alimentaires à usage unique, en en promouvant l'usage (par exemple par la distribution de gourdes ou de récipients réutilisables).

Action 4.1 – Fuschialisation (Bruxelles-Propreté)

Afin d'améliorer l'identification des sacs et d'éviter les dépôts sauvages autour des commerces, la Commune encourage l'organisation d'opérations « Fuschialisation »¹, en partenariat avec Bruxelles-Propreté.

¹La fuschialisation consiste à apposer une bande autocollante de couleur fuchsia sur les sacs poubelles commerciaux. Ce dispositif permet :

Action 4.2 – Contrôle blanc, aussi dit contrôle préventif

Les commerçants ont la possibilité de demander un « contrôle blanc » en matière de propreté publique dans les six mois suivant l'ouverture de leur établissement ou à tout moment en cas de doute sur leur conformité.

Ce contrôle préventif est réalisé à leur demande, sans sanction, et vise à :

- vérifier le respect des obligations en matière de propreté ;
- conseiller sur les bonnes pratiques ;
- accompagner les commerçants dans la mise en conformité ;
- réduire les risques d'amendes futures.

Ce dispositif participe à une démarche pédagogique, proactive et de collaboration entre la commune et les commerçants.

Action 4.3 – Groupe de travail « contrôle blanc »

Un groupe de travail est mis sur pied pour améliorer les modalités de ce contrôle blanc en intégrant plus largement les dimensions de sécurité et d'hygiène ou encore la conformité aux réglementations en matière de commerces ou de taxes.

Action 4.4 – Communication sur les alternatives aux emballages alimentaires à usage unique

Dans une optique de réduction des déchets sauvages, la Commune intensifie la communication autour des alternatives aux emballages alimentaires à usage unique, notamment par la promotion des récipients réutilisables, par exemple lors d'évènements et de marchés hebdomadaires.

Chapitre 5 – École et éducation

Objectif

Renforcer l'éducation à la propreté et au respect de l'environnement dès le plus jeune âge, en sensibilisant les élèves et en impliquant l'ensemble des établissements scolaires et partenaires éducatifs du territoire.

-
- d'identifier les déchets issus des commerces ;
 - de distinguer les sacs déposés par les commerçants de ceux des ménages ;
 - de faciliter les contrôles ;
 - de lutter contre les dépôts sauvages et les ouvertures de sacs.

Objectifs :

- responsabiliser les commerçants dans la gestion de leurs déchets ;
- réduire les dépôts clandestins dans les zones commerciales ;
- renforcer la visibilité des sacs conformes lors des collectes.

5.1 Sensibilisation environnementale

Action 5.1 – Poursuite des campagnes « Zéro Déchet » et de la sensibilisation au tri

En collaboration avec le service du Développement Durable et Environnement ainsi que les services de l'Enseignement francophone et néerlandophone, le service de Propreté continue à déployer les campagnes « zéro déchet » au sein des écoles communales, en soutenant les initiatives visant à réduire les déchets, encourager le tri et promouvoir des comportements responsables chez les élèves.

5.2 Activités pédagogiques et partenariats

Action 5.2 – Activités éducatives et immersions au CTC

La Commune organise des activités pédagogiques dans les établissements scolaires ainsi que des immersions au Centre Technique Communal (CTC), afin de permettre aux enfants de découvrir le travail réalisé quotidiennement par les agents de propreté.

Action 5.3 – Collaboration avec l'ensemble des établissements du territoire

Ces actions de sensibilisation sont étendues au-delà des écoles communales en collaborant également avec :

- les établissements d'enseignement de promotion sociale ;
- les écoles libres et réseaux partenaires ;
- les ASBL, organisations de jeunesse et structures éducatives souhaitant mettre en place des projets de sensibilisation à la propreté ou à l'environnement.

L'objectif est de garantir une offre éducative large, accessible et adaptée à tous les publics scolaires et parascolaires.

Action 5.4 – Visibilité des poubelles

Un partenariat est proposé aux écoles jettoises, et plus largement au milieu associatif ou éducatif, afin de parer les poubelles publiques de couleurs vives, les rendant plus visibles et plus attrayantes.

Chapitre 6 – Communication

Objectif

Renforcer l'information, la sensibilisation et l'implication des citoyens en matière de propreté publique, afin d'améliorer durablement la qualité de vie dans les quartiers et de réduire les incivilités.

Une communication efficace pour la propreté publique est une communication qui implique toutes les parties prenantes : que ce soit de la sensibilisation à partir du service de la propreté publique et au départ des citoyens.

6.1 Information et relations avec les citoyens

Action 6.1 – Rencontres de terrain et campagnes d'information

Des campagnes d'information sont régulièrement menées dans les quartiers, notamment par le biais :

- de rencontres directes avec les citoyens ;
- d'actions de proximité menées par les équipes de prévention ;
- de l'envoi de toutes-boîtes informatifs sur les règles de propreté et les services disponibles.

Action 6.2 – Communication mensuelle dans les canaux communaux

La Commune communique mensuellement les informations essentielles relatives à la propreté publique via :

- le *JetteInfo* ;
- les réseaux sociaux de la commune ;
- le site web et les autres outils institutionnels.

Ces communications visent à rappeler les règles, annoncer les actions en cours et informer des nouveautés.

Action 6.3 – Élargir les moyens de communication et explorer de nouveaux supports

La Commune élargit les outils de communication qu'elle utilise en analysant la possibilité de diffuser des messages de sensibilisation via :

- les panneaux publicitaires numériques (panneaux à affichage tournant) ;
- les supports d'affichage externes déjà présents sur le territoire ;
- les panneaux communaux situés aux lieux stratégiques ;
- ainsi que tout autre support permettant de renforcer la visibilité des messages liés à la propreté publique.

L'objectif est d'augmenter la portée des communications, d'atteindre un public plus large et de diversifier les canaux de sensibilisation.

Action 6.4 – FixMyStreet

Les citoyens sont encouragés, par l'intermédiaire des ambassadeurs de la propreté, lors des contacts par courrier électronique et par téléphone, à communiquer proactivement vers l'administration communale principalement par l'application FixMyStreet.

6.2 Affichage et supports de sensibilisation

Action 6.5 – Déploiement d'affiches de sensibilisation

Le service de Propreté place des affiches de sensibilisation aux endroits où des infractions ont été constatées, afin de renforcer la prévention et de réduire la récurrence.

Les citoyens peuvent également se procurer ces affiches à la demande, afin de les afficher à leurs fenêtres et contribuer à la sensibilisation locale.

Action 6.6 – Développement de nouvelles affiches de sensibilisation ciblées

Le service de Propreté, en partenariat avec le service de Communication, développe de nouvelles affiches et supports visuels, mieux adaptés aux besoins actuels, plus clairs, plus attractifs et davantage ciblés en fonction des problématiques rencontrées dans les différents quartiers. Par exemple :

- des affiches dédiées aux campagnes de dératisation ;
- des affiches informant de la présence d'un point de collecte temporaire lors de travaux de voirie.

Ces supports permettent de mieux informer les riverains et de limiter l'apparition de dépôts sauvages.

Action 6.7 – Création d'un « Guide pratique : bienvenue à Jette »

La Commune se dote d'un nouveau dépliant relatif aux règles de propreté en vigueur à Jette. Ce dépliant est distribué à chaque nouveau résident au moment de son inscription au registre de la population.

Action 6.8 – Multilinguisme

L'un des problèmes majeurs rencontré actuellement est la barrière de la langue. Dans ce cadre, et lors d'actions ciblées de sensibilisation, les communications du service de Propreté pourront être traduites dans les langues les plus parlées sur le territoire de Jette, définies sur base du registre de population et au regard des langues utilisées par l'ARP.

Action 6.9 – Création d’une application dédiée

La Commune de Jette interpellera le prochain gouvernement régional pour suggérer et soutenir la création d’une application de référence pour le recyclage et la gestion des déchets, sur le modèle de l’application *Recycle!* utilisée en Flandre.

Action 6.10 – Déploiement de la communication sur panneaux publicitaires

La Commune étudie, en partenariat avec l’opérateur ayant le marché, la possibilité de diffuser des campagnes de sensibilisation aux arrêts de bus, tram, etc.

Le panneau installé à l’entrée de la maison communale sert également de canal de communication afin de sensibiliser et d’informer les citoyens.

Chapitre 7 – Équipements et services

Objectif

Garantir un espace public propre, fonctionnel, sécurisé et bien équipé, grâce à des infrastructures adaptées (parcs, canisites, poubelles, Recyparks, bulles de tri, dispositifs anti-nuisibles), ainsi qu’à un entretien régulier, coordonné et ciblé en fonction des besoins du terrain.

7.1 Parcs et espaces verts

Action 7.1 – Collaboration interservices

Des réunions trimestrielles sont prévues, réunissant les services de la Propreté publique et des Plantations, afin d’optimiser les synergies.

Action 7.2 – Élaboration d’une feuille de route

Une feuille de route sera élaborée conjointement par les services de la Propreté publique et des Plantations afin de déterminer de nouvelles modalités de répartition du travail. Cette réflexion inclura la question du fauchage tardif au pied des arbres dans une optique d’équilibre entre biodiversité et propreté publique.

7.2 Canisites et gestion des déjections canines

Action 7.3 – Poubelles publiques aux canisites

Le service de la Propreté publique veille à ce que chaque canisite soit pourvu d’une poubelle publique.

Action 7.4 – Prolongation de la politique de rationalisation des canisites

Sur base d'une cartographie et d'une analyse des besoins, des contraintes et des incivilités, le service de Propreté publique continue la politique de rationalisation des canisites. L'analyse intègre la gestion des canisites sur voirie régionale. Elle intègre également la faisabilité de placer des poubelles enterrées à la place des canisites supprimés, en partenariat avec l'ABP.

7.3 Gares, arrêts de bus et pôles de mobilité

Action 7.5 – Élaboration d'une convention avec la STIB et Bruxelles-Propreté

En partenariat avec la STIB et Bruxelles-Propreté, la Commune de Jette étudiera la possibilité de mettre en place une convention destinée à clarifier la répartition des rôles et responsabilités relatifs à l'entretien des arrêts ou des sites propres notamment.

Action 7.6 – Mise en demeure

En cas de manquement dans le chef de la STIB ou de l'ABP dans le cadre de la convention, en particulier en ce qui concerne le nettoyage des sites propres, la Commune leur adresse un courrier de mise en demeure afin qu'elles respectent leurs obligations.

Action 7.7 – Agissement en cas de manquement

En cas de manquement dans le chef de la STIB ou de l'ABP, concernant le nettoyage des sites propres, et si la mise en demeure adressée par la Commune de Jette reste sans effet, la Commune agit en carence en nettoyant les sites. Le coût de ce nettoyage est facturé à la STIB ou l'ABP.

Action 7.8 – Poubelles publiques aux arrêts

Le service de Propreté veille à ce que chaque arrêt de transport en commun soit muni d'une poubelle.

Action 7.9 – Cendriers

Toutes les poubelles déployées aux arrêts de transport en commun sont munies d'un cendrier.

7.4 Poubelles publiques

Objectif

Assurer un maillage efficace de poubelles publiques et de points d'apport (bulles à verre, textile, huile) afin de limiter les dépôts sauvages, faciliter le tri, garantir l'accessibilité des équipements et adapter leur implantation en fonction des besoins réels du terrain.

Bulles à verre, textile et huile

Action 7.10 – Sensibilisation du respect du pied des bulles

Des affiches de sensibilisation sont déployées aux bulles pour rappeler de ne rien déposer à leur pied.

Action 7.11 – Valorisation de l'espace autour des bulles à verre

En partenariat avec l'ABP, l'espace autour des bulles à verre est valorisé et sécurisé, notamment par un jeu de lumières s'allumant automatiquement par détection de mouvement.

Action 7.12 – Installation de bulles enterrées

La Commune encourage les partenaires, gestionnaires des différentes bulles, à préférer l'installation de bulles enterrées partout où les conditions d'aménagement urbain et des réseaux souterrains le permettent.

Action 7.13 – Cartographie

Pour améliorer la visibilité des parcs à bulles et autres points de dépôts, une cartographie en est réalisée et rendue publique sur le site internet de la Commune.

Poubelles publiques

Action 7.14 – Maillage minimum

Des corbeilles publiques seront redéployées sur l'ensemble du territoire de Jette pour qu'il soit maillé en suffisance.

Le retour des corbeilles publiques en voirie fera l'objet d'une analyse systématique visant à répondre aux défis démographiques et aux besoins particuliers des quartiers. Leur répartition est déterminée par quartier en fonction des zones résidentielles, non résidentielles et commerciales.

Action 7.15 – Lutte contre le dépôt des sacs d’ordures ménagères

Les poubelles publiques sont équipées d’un système (par exemple vis centrale) empêchant les quidams d’y jeter leurs volumineux sacs privés.

Action 7.16 – Analyse continue et repositionnement des corbeilles

Toute demande de placement ou déplacement d’une poubelle peut être introduite auprès du Collège ou du service communal de la Propreté publique.

Chaque requête est analysée selon :

- l’usage réel ;
- l’impact sur les dépôts potentiels ;
- la mobilité et l’accès PMR ;
- les nuisances observées.

Les poubelles seront placées pour une phase test de 30 jours. En cas de dépôts sauvages, débordements ou nuisances, elles pourront être retirées ou déplacées.

Action 7.17 – Poubelles de tri

La Commune encourage l’installation de poubelles de tri dans l’espace public, afin que les citoyens puissent poursuivre le tri de leurs déchets en tout lieu.

Poubelles intelligentes et compacteuses

Implantation actuelle à Jette

Action 7.18 – Relocalisation

Afin d’en maximiser l’efficacité, les poubelles intelligentes et compacteuses sont relocalisées vers des zones de passage stratégique, notamment :

- place Reine Astrid ;
- rue Léon Théodor ;
- place Cardinal Mercier ;
- avenue Charles Woeste ;
- avenue du Comté de Jette ;
- avenue de Levis Mirepoix ;
- (devant l’entrée du cimetière – localisation exacte ?)

Action 7.19 – Augmentation du parc de poubelles intelligentes

Une analyse des besoins et de la faisabilité d’augmenter le nombre de poubelles intelligentes sur le territoire communal est réalisée.

Cendriers urbains

Action 7.20 – Ajout systématique de cendriers sur les poubelles

Afin de lutter contre les mégots jetés au sol, des cendriers continuent d’être ajoutés sur toutes les poubelles situées là où fumer est autorisé.

Cette mesure vise à :

- diminuer les incivilités liées aux mégots ;
- faciliter le nettoyage ;
- responsabiliser les fumeurs ;
- récolter les mégots en vue de leur recyclage et revalorisation ;
- améliorer la propreté des trottoirs et des abords des commerces ;
- diminuer la pollution des eaux.

Action 7.21 – Recyclage

Les mégots dans les cendriers sont récupérés et intégrés à un processus de recyclage afin d’être valorisés.

Action 7.22 – Commerces

La Commune incite les commerçants, en particulier les opérateurs Horeca, à ajouter des cendriers aux accès au commerce.

7.5 Nuisibles

Dératisation des infrastructures

Action 7.23 – Sites critiques et sensibles

Actuellement, le service de la propreté publique recense 40 sites considérés comme sensibles ou critiques.

La Commune souhaite tendre vers une diminution du nombre de sites classés comme critiques et sensibles de 50 % sur la législature.

Action 7.24 – Renforcement des campagnes de dératisation depuis 2025

Avant 2025, le prestataire communal ne réalisait que 4 dératisations par an. Depuis 2025, la commune a renforcé structurellement son dispositif, passant à une dératisation mensuelle, soit 12 interventions annuelles, améliorant ainsi la réactivité, la couverture des sites problématiques et la lutte contre les nuisances liées aux rongeurs. Ces opérations se passent dans le strict respect des réglementations en vigueur.

Action 7.25 – Communication des campagnes de dératisation

Pour rendre plus visibles les actions de dératisation menées par la Commune, la communication autour des campagnes de dératisation est renforcée et se fait en trois phases : avant, pendant, et après.

Action 7.26 – Coordination avec Vivaqua

La dératisation des réseaux d'égouts est une charge qui incombe à Vivaqua. Afin de renforcer la portée des actions souterraines, la Commune améliore la coordination des campagnes avec Vivaqua, et les double d'une action communale aérienne chaque fois que possible.

Chapitre 8 – Gestion du territoire

Objectif

Garantir un cadre bâti propre, sécurisé et valorisé en responsabilisant les occupants et propriétaires, en prévenant les dépôts de déchets autour des immeubles, en encadrant l'entretien des abords et en luttant activement contre les dégradations telles que les tags.

La gestion du territoire est l'affaire de tous. Pour la Commune, cela implique la coordination de divers acteurs qui sont actifs sur son territoire pour garantir une politique de propreté publique efficace.

Tant dans la gestion interservices que dans la coordination avec les partenaires externes, tels que la Police ou l'Agence Régionale de Propreté, la question de la propreté doit également être centrale dans l'approche du territoire communal.

8.1 Coordination communale pour la gestion du territoire

Action 8.1 – Création d'un comité local pour la coordination

Les différents acteurs de la propreté publique se réunissent semestriellement pour aborder la gestion du territoire sous différents points de vue et assurer une meilleure coordination dans les actions menées.

Les parties prenantes associées à ce Groupe de Coordination, présidé par l'échevin qui a la propreté publique dans ses compétences, sont le service de la Propreté publique, le service des Plantations, la Police, le service de Prévention Urbaine, un représentant de l'ABP. Ponctuellement, les services du Commerce et de l'Urbanisme sont conviés.

8.2 Tags et dégradations du bâti

Action 8.2 – Continuation des opérations d’effacement en collaboration avec la police

La Commune s’engage à poursuivre les opérations d’effacement des tags en collaboration renforcée entre les services communaux et la police, afin que des enquêtes soient menées pour identifier, autant que faire se peut, les auteurs des incivilités.

Action 8.3 – Communication en cas de recrudescence

En cas de hausse des tags dans un quartier, la commune informe :

- les habitants ;
- les comités de quartier ;
- les commerçants ;

afin de favoriser les signalements rapides par les canaux officiels et d’ajuster les interventions.

8.3 Entretien des abords des bâtiments et des bâtiments.

Action 8.4 – Renforcer la communication sur les obligations légales

La Commune continue à diffuser régulièrement des informations dans le *JetteInfo*, réseaux sociaux et affichages pour rappeler :

- les responsabilités légales des occupants ;
- les bonnes pratiques d’entretien ;
- les risques d’amendes en cas de non-respect.

Chapitre 9 – Incivilités

Objectif

Identifier, prévenir et sanctionner les comportements qui nuisent à la propreté publique, et mettre en place des outils permettant de réduire ces incivilités sur le territoire communal.

9.1 Les principales incivilités constatées

Les incivilités font l’objet d’une surveillance systématique, de protocoles de nettoyage ciblés et, lorsque nécessaire, de sanctions administratives.

Action 9.1 – Continuation de la politique de prévention

La Commune poursuit la politique de prévention sur les incivilités. Un focus particulier est mis sur les dix incivilités identifiées, sur base des IOP, comme les plus importantes, afin de les réduire au maximum.

9.2 Caméras de surveillance mobile

Objectif

Avoir un maillage de caméras qui couvre l'entièreté du territoire, destiné à l'identification et à la sanction systématiques des contrevenants à la propreté publique.

Action 9.2 – Déplacement des caméras en fonction des besoins

Les caméras sont déplacées de manière régulière en différents lieux de la commune afin d'en maximiser l'efficacité globale.

Action 9.3 – Installation d'une caméra en cas de « hotspot »

Lorsqu'un hotspot d'incivilités est constaté (forte récurrence, plaintes, quantité importante de déchets), la Commune analyse la faisabilité de placer une caméra afin de :

- identifier les auteurs ;
- dissuader les incivilités ;
- et cibler les opérations de nettoyage et contrôle.

Action 9.4 – Accroître le nombre de caméras

Afin de mieux mailler le territoire communal, la Commune maximise le nombre de caméras déployées. Une analyse est menée sur les partenariats possibles avec les autres niveaux de pouvoir.

Action 9.5 – Coordination avec la police

Afin d'améliorer l'efficacité du système de caméras sur le territoire de la Commune, l'échange d'informations entre la Police et le service de Propreté est renforcé.

Action 9.6 – Intelligence artificielle

Une réflexion est menée sur l'intégration d'outils d'intelligence artificiel pour alléger le travail de décryptage des images. Le cas échéant, un tel outil pourrait être déployé dans le cadre d'une phase test pour évaluer la pertinence d'une telle démarche.

Chapitre 10 – Sanctions administrations communales

Objectif

Assurer un cadre de sanction juste et proportionné face aux comportements incivils, favoriser l'éducation plutôt que la répétition des infractions et permettre un mécanisme efficace de correction du comportement.

10.1 Application

Action 10.1 – Renforcement du niveau des sanctions administratives

Afin d'augmenter l'effet dissuasif et de lutter plus efficacement contre les incivilités, la commune de Jette a relevé le montant maximal des sanctions administratives jusqu'à 500 €.

Ce renforcement vise à :

- responsabiliser davantage les auteurs d'infractions ;
- refléter la gravité croissante des actes constatés sur le terrain ;
- soutenir l'effort communal de prévention et de réparation.

Dans le respect de la réglementation, la sanction est strictement appliquée.

En outre, cette augmentation du montant maximal est renforcée par une progressivité linéaire des coûts analytiques facturés.

Action 10.2 – Renforcement du service citoyen en substitut d'une sanction administrative monétaire

Quand le délit commis concerne la propreté publique, il est plus régulièrement fait recours à la possibilité de substituer la sanction administrative communale monétaire par la prestation d'heures de service citoyen. Ce service citoyen est presté dans les équipes de balayage de rue ou d'enlèvement des dépôts clandestins.

Action 10.3 – Renforcement des constats

Chaque agent nommé « agent constateur » occupe un rôle important dans le déploiement de la politique préventive et répressive de propreté publique. À cet égard, les agents du service de la Prévention de la Commune sont également en première ligne et doivent agir conformément aux lignes directrices du Collège en matière de propreté publique. Par exemple, ils dressent systématiquement des constats d'infraction, lorsqu'ils rencontrent des incivilités durant leurs tournées sur le territoire.

10.2 Rôle de la police et de la prévention

Action 10.4 – Continuation de la synergie

La synergie développée entre les services de Propreté, de Prévention et les services de police est poursuivie tout en renforçant la collaboration quand c'est possible.

Action 10.5 – OPS

La Commune maintient le travail de collaboration avec les opérateurs régionaux et continue à mener un minimum de 10 actions par an.

Action 10.6 – Planques

Les services de Police et de Propreté réalisent, en collaboration, un minimum de 10 opérations de planques sur base annuelle, dans les endroits identifiés comme les plus problématiques au regard de la propreté publique.

Chapitre 11 – Engagement citoyen

Objectif

La Commune renforce la participation citoyenne à la propreté publique, valorise les initiatives individuelles et collectives, et encourage un sentiment partagé de responsabilité afin d'améliorer durablement la qualité de vie dans les quartiers.

Action 11.1 – Communiquer davantage sur les journées de mobilisation citoyenne

La Commune de Jette s'engage à renforcer la communication autour :

- des journées de nettoyages citoyens ;
- des actions collectives dans les quartiers ;
- des initiatives menant à l'attribution du Balai d'Or, afin de stimuler encore davantage la participation et la solidarité.

11.1 Ambassadeurs de la propreté

Action 11.2 – Organisation de soirées de remerciement et d'échanges

La Commune de Jette organise annuellement une soirée de remerciement réunissant les Ambassadeurs de la Propreté.

Ces rencontres permettent :

- de valoriser leur engagement ;

- d'échanger sur leurs expériences ;
- de partager les besoins et pistes d'amélioration ;
- de renforcer la dynamique communautaire autour de la propreté.

11.2 World Cleanup Day²

Action 11.3 – Renforcer la communication et la mobilisation à Jette

La commune s'engage à :

- promouvoir davantage le *World Cleanup Day* dans le *JetteInfo*, les réseaux sociaux et l'affichage communal ;
- faciliter l'organisation d'un ramassage citoyen officiel sur le territoire jettois ;
- encourager la participation des familles, écoles et associations ;
- valoriser les participants et l'impact de la mobilisation.

11.3 Semaine de la Propreté

Action 11.4 – Mise en place de la Semaine de la Propreté

La Commune organise chaque année une Semaine de la Propreté, incluant des rencontres citoyennes, des actions de sensibilisation et des échanges ouverts entre habitants et services communaux.

Action 11.5 – Organisation du Balai d'Or

Le samedi de la Semaine de la Propreté est dédié à la grande journée du Balai d'Or, comprenant :

- des nettoyages citoyens ;
- des animations locales ;
- une mise en valeur des initiatives ;
- le Balai d'Or.

Cet événement constitue le point d'orgue de la mobilisation citoyenne annuelle autour de la propreté.

² Le *World Cleanup Day* est une grande journée mondiale dédiée au ramassage des déchets, mobilisant des millions de citoyens dans le monde. À Bruxelles, cette journée est partagée par de nombreuses initiatives locales auxquelles les communes peuvent s'associer pour encourager la participation de toutes et tous.